Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20261011-DE_080_2026-DE

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 12 octobre 2026

Délibération N° DE_080_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	19	22
Date de la convocation : 06/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze octobre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Gérard GALLET, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Lucas PINNETERRE, Vanessa ESTEVES, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX
Représentés : Olivier MACARD représenté par Olivier XIBERRAS, Scarla DEBARD représentée par Anne JAMAIS, Alain THURET représenté par Gérard PIESYK
Absents et Excusés : Gilles DEMERSSEMAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine DARENNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention communale pour l'organisation d'un voyage scolaire (2026/2027)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
VU la demande de subvention présentée par l'école primaire publique de Toucy pour l'organisation d'un voyage scolaire au cours de l'année scolaire 2026/2027 ;
CONSIDÉRANT l'intérêt pédagogique et éducatif que représente ce séjour pour la formation des élèves de la commune ;
CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter un soutien financier de la commune afin d'alléger la participation financière des familles ;

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'école primaire de Toucy projette l'organisation d'un voyage scolaire au cours de l'année scolaire 2026/2027 au bénéfice de 24 élèves.

Le coût global prévisionnel du projet s'établit comme suit :

- Coût du séjour : 12 150,00 € TTC
- Coût du transport : 4 270,00 € TTC
- Coût total du projet : 16 420,00 € TTC

Afin d'accompagner la réalisation de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention communale à hauteur de 50 % du coût total, soit un montant global de 8 210,00 €.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20261011-DE_080_2026-DE

Pour tenir compte des contraintes budgétaires et du calendrier de réalisation du voyage, le versement de cette subvention sera échelonné sur deux exercices budgétaires comme suit :

- Exercice 2026 : Versement de 50 % de la subvention, soit 4 105,00 €, au courant du mois d'octobre 2026.
- Exercice 2027 : Versement du solde (50 %), soit 4 105,00 €, en janvier 2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVE la participation financière de la commune de Toucy à l'organisation du voyage scolaire 2026/2027 pour un montant global de 8 210,00 €.

DECIDE de fixer l'échéancier de versement de la subvention de la manière suivante : 4 105,00 € versés sur le budget de l'exercice 2026 (courant octobre 2026) ; 4 105,00 € versés sur le budget de l'exercice 2027 (en janvier 2027).

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet pour l'exercice 2026 et seront inscrits au budget primitif 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents, conventions et pièces administratives ou comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Delphine DARENNE

Le Maire,
Olivier XIBERRAS

MAIRIE DE TOUCY (Yonne)